

Doctorat - les délais après dépôt de thèse

La procédure détaillée figure à cette adresse:

<https://sciences.ulb.be/intrasciences/espace-doctorant/fin-de-these-procedures>

A retenir:

1. dépôt de thèse au Doyen après approbation du promoteur et du comité d'accompagnement (signature du Président de ce comité)
2. soumission de la composition du jury au Président de la Commission des Doctorats (= Ph Dubois) (pas au Président du Jury qui est Yves) au plus tard un mois après le dépôt. La composition du jury peut être soumise à la Commission des Doctorats avant le dépôt en Faculté, ce qui donne plus de latitude pour la date de la défense privée. En effet, la date de la soutenance privée est au moins un mois après la désignation du jury de thèse, et moins de deux mois après le dépôt
3. soutenance publique : au moins deux semaines, et au plus six semaines, après la soutenance privée.

Tous les délais sont suspendus du 15 juillet au 15 août

A noter:

- le Président du Jury de doctorat doit être un académique ULB et ne peut être le promoteur
- le Secrétaire de ce Jury peut être le promoteur (ce qui est plus commode!)

Merci de votre bonne attention,

Philippe Dubois

Président de la Commission des doctorats du DBO